

Minimas conventionnels branche télécoms : un échec

Un marché télécoms en bonne santé, malgré la crise sanitaire.

- Progression du marché : +0,4 Milliards d'€
- Progression du nombre de clients mobiles la plus importantes depuis 5 ans : +1,7 millions de clients (+2,2%)
- Progression du nombre de clients haut débit : + 600 000 abonnés (+2%)
- Une marge stable, toujours autour de 33% (pour les 4 plus grands opérateurs)
- Données rapport de Branche Télécoms 2020 (site de l'HumApp : Organisation Patronale)



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°21CP65

Paris, Mardi 16 février 2021

Minimas conventionnels branche télécoms : un échec

Un marché télécoms en bonne santé, malgré la crise sanitaire

- Progression du marché : + 0,4 Milliards d'€ en 2020 (+1,9%)
- Progression du nombre de clients mobiles la plus importante depuis 5 ans : +1,7 millions de clients (+2,2%)
- Progression du nombre de clients haut débit : + 600 000 abonnés (+2%)
- Une marge stable, toujours autour de 33% (pour les 4 plus grands opérateurs)

Derniers rapport de Branche Télécoms 2020 (Site de l'HumApp : Organisation Patronale)

Une posture pessimiste des représentants de l'Humapp

Au vu d'un marché télécoms en bonne santé, le ton de l'aubade dans les négociations a pourtant été dominé dès le début par l'organisation patronale. La revendication générale des salariés, acquiescée lors de la première séance, n'était que de 0,2%. La seconde et dernière séance a vu cette proposition d'arbitrage leur permettre à un maximum de 0,3%.

Dans ce contexte, identifier pour l'avenir la production, certains opérateurs ont pourtant déjà reculé des valeurs bien plus ambitieuses dans leurs MCO. Illevigence se situe entre + 1,2 et 1,8% de réajustement selon les niveaux d'emploi, TOP 4 voir déjà élargit sur un niveau de 3,0%.

Sans surprise, cette position d'aubade de l'Humapp, est renforcée par SFIE, avec une détermination accrue des salariés concernés à l'ouverture des négociations.

En tenant notamment la perte des négociations à 0,5%, le syndicat national a contribué à l'échec de la négociation et a surpris l'ensemble des organisations syndicales, déléguées d'entreprise, une augmentation mesurée, mais réaliste, autour de 1%.

- La CFDT ainsi que toutes les organisations syndicales vivait ainsi pas le régime une approche aussi peu ambitieuse et salarialement décalée de la réalité économique du secteur. Les arguments développés par les représentants du patronat, ont reposé essentiellement sur la perte de clients et le risque de fermeture d'entreprises à venir à brève échéance et non présentiel dans une situation aussi incertaine que la nouvelle fonction proposée, sur l'inflation, quasi nulle en 2020.

La CFDT dénonce cette posture préjudiciable aux salariés du secteur d'activité :

- Absence de reconnaissance

En 2020, les salariés des télécoms ont été les acteurs du maintien en service des réseaux et de leur adaptation à une situation inédite (augmentation des capacités face au besoin massif de télétravail).

La généralisation du télétravail a été possible au prix de nombreux efforts des salariés de ces réseaux télécoms, malgré la crise sanitaire et au péril de leur santé, pendant leurs interventions durant le confinement.

- Absence de partage de la valeur créée

Les entreprises ont été contraintes d'augmenter leur part de télétravail et de déléguer sur leur territoire d'activité. SFIE pour s'adapter au télétravail, contribuant à l'augmentation du chiffre d'affaires du secteur.

La CFDT s'indigne de l'absence de réelles négociations et de l'indécence des propositions, en regard des efforts déployés et de la richesse créée par les salariés.